

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>Décision n° 93 / 2023</b> SERVICE : Politiques contractuelles

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DEMANDE DE SUBVENTION DSIL A L'ÉTAT POUR LA  
RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS ENR A LA PISCINE DU LAC DE  
SAVENAY**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention,

**DÉCIDE**

**Objet :**

☛ D'approuver les travaux de rénovation des équipements d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur) de la piscine du lac à Savenay selon le plan de financement ci-après :

Nature des opérations		
	HT	TTC
Coût total de l'opération	97 010.00	116 412.00
<b>Participation DSIL sollicitée</b>		
	48 505.00	
<b>Reste à charge pour la CCES après subvention</b>		
		<b>67 907.00</b>

• De solliciter l'attribution d'une subvention de la DSIL pour la rénovation des équipements ENR de la piscine du lac à Savenay représentant un montant égal à 50 % de l'investissement HT de 97 010.00 €, soit une aide de 48 505.00 €.

Fait à Savenay, le 8 décembre 2023



Le Président,

  
Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

11 DEC 2023

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

11 DEC 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU